



REGLEMENT TRAIL AMIZMIZ 2027

ARTICLE 1: LA CHARTE DUTRAILER

La participation aux épreuves de TRAILMAROC implique l'acceptation expresse et sans réserve du Présent règlement, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisateur aux participants.

ARTICLE 2 : LES COURSES DU TRAIL AMIZMIZ - EDITION 2027 :

1. MINI TRAIL et MARCHE 10KM
2. TRAIL DES BALCONS 20KM
3. TRAIL DES MULETIERS 42KM
4. TRAIL AMIZMIZ 90KM SOLO
5. ULTRA TRAIL AMIZMIZ 62KM CHALLENGE (42km + 20km)

ARTICLE 3 : MATERIELS OBLIGATOIRES ET CONSEILLES – ASSISTANCE

- Pour le TRAIL AMIZMIZ 90KM SOLO OU RELAIS, CHALLENGE TRAIL AMIZMIZ 62KM et TRAIL DES MULETIERS 42KM :

Gobelet personnel ; réserve d'eau minimum 1,5 litres ; une lampe ; couverture de survie ; sifflet ; réserve alimentaire minimum 800kcal ; veste imperméable ; bonnet ; casquette ou bandana ; pièce d'identité personnelle ; téléphone mobile.

- Pour le MINI TRAIL et MARCHE 10KM et TRAIL DES BALCONS 20KM

Gobelet personnel ; réserve d'eau minimum 1 litre ; bonnet ; casquette ou bandana ; pièce d'identité personnelle ; téléphone mobile.

A tout instant, en fonction des bulletins météorologiques obtenus 4 jours avant la course ou pour tous autres paramètres extérieurs, le directeur de course peut exiger le port d'un matériel obligatoire. Celui-ci sera : une veste de pluie-coupe-vent imperméable à manches longues de taille adulte, un collant long ou bien un collant corsaire (jusqu'au genou) + chaussettes longues et une casquette, ou bonnet, ou buff pour se couvrir la tête.

ARTICLE 4 : PARCOURS ET HORAIRES

À tout moment, l'organisation TRAIL MAROC se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les horaires et/ou les barrières horaires des épreuves inscrites dans le programme. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.

ARTICLE 5 : LES DROITS A L'IMAGE

Par sa participation à l'une des courses inscrites au programme du TRAIL AMIZMIZ – édition 2027, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur TRAIL MAROC, ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

ARTICLE 6: LES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de TRAIL MAROC qui est le responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par TRAIL MAROC. Conformément à la loi informatique et liberté, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par mail à direction@trailmaroc.com. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez.

ARTICLE 7 : ANNULATION DE L'ÉPREUVE

En cas d'annulation de la part de l'évènement de TRAIL MAROC ou du coureur (conditions Météorologiques, décision des autorités administratives, etc....) aucun remboursement ne pourra être Effectué. Seul un avoir sera possible pour une autre course organisée par TRAIL MAROC.

ARTICLE 8 : ASSURANCE

L'association Trail Maroc a souscrit une assurance Responsabilité civile couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celles de leurs employés, de leurs bénévoles et de tous les participants aux événements Trail Maroc.

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance résultant de leur état de santé.

Chaque participant non-résident au Maroc, doit être titulaire d'une police d'assurance accident individuelle couvrant les frais de recherche et de sauvetage, d'évacuation, d'hospitalisation au Maroc et de rapatriement dans son pays d'origine.

ARTICLE 9 : CESSIION DE DOSSARD

« Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sauf accord avec l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne non connue de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation »

ARTICLE 10 : FRAIS D'INSCRIPTION

Inscriptions exclusivement sur internet et paiement sécurisé par carte bancaire.

Droits d'engagements :

1. MINI TRAIL et MARCHE 10KM : 47 euros
2. TRAIL DESBALCONS 20KM : 60 euros
3. TRAIL DESMULETIERS 42KM, tarif: 80 euros
4. TRAILAMIZMIZ 90KM SOLO: 160 euros
5. CHALLENGE TRAIL AMIZMIZ 62KM: 130 euros

Ces prix comprennent : T-Shirt Finisher, Médaille, DJ Animation, Film officiel de la course, Stand eau, thés et cafés, Stand crêpes et jus, Ravitaillements, Assurance individuelle, Assistance médicale, Repas après course. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. L'inscription est nominative. Il n'est pas autorisé de transférer son inscription sur une autre course ou à une autre personne pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 11 : ENGAGEMENT DES COUREURS

Pour participer aux épreuves du TRAIL AMIZMIZ, il est indispensable :

D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela ; D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie Personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :

- Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige) ;
- Savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- D'être pleinement conscient que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles
- Une fois que la distance est payée le coureur ne peut pas changer la distance ni donner le dossard à quelqu'un autre

ARTICLE 12: RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant à l'une des épreuves du TRAILAMIZMIZ les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement.
- Aucune vaisselle jetable (couverts, gobelets, bols) ne sera distribuée sur les bases vie et les ravitaillements. Ceci afin de réduire la consommation de plastique des coureurs, ainsi que des bénévoles.

Toute personne vue par les organisateurs jeter les déchets par terre sera pénalisée d'une 1h dans son classement Exclu de la course et ne figurera pas au classement

ARTICLE 13 : RAVITAILLEMENTS

L'organisation assure la présence de ravitaillement solides et liquides tout au long du parcours. Les postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place.

L'organisation fournit de l'eau plate ou de la boisson énergétique pour le remplissage des poches à eau et des gobelets individuels obligatoires. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

ARTICLE 14: TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES DU TRAIL AMIZMIZ

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

1. MINI TRAIL et MARCHE 10KM, 3 HEURES
2. TRAIL DES BALCONS 20KM, 4 HEURES
3. TRAIL DES MULETIERS 42KM, 10 HEURES
4. TRAIL AMIZMIZ 90KM, 22 HEURES

ARTICLE 15 : SECOURS ET ASSISTANCE MEDICALE

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC Secours de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC Secours de AMIZMIZ.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou moyens publics. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours : en se présentant à un poste de secours, en appelant le PC course 06 18 54 29 65, en demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Une infirmerie et un médecin seront accessibles au village de course à AMIZMIZ pendant toute la durée des épreuves. Les coureurs ayant un problème médical sévère pourront s'y adresser. Les soins de confort sont soumis à l'appréciation du personnel médical dans la limite de leur disponibilité.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

ARTICLE 16 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour chaque course, un classement général homme et femme sont établis.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général, reçoivent un trophée

Résultat pour tous les concurrents sur www.trailmaroc.com.

ARTICLE 17: ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle (CP). Il doit alors prévenir le responsable de poste, ou signaler son abandon et prévenir le PC Course. En cas de décision d'abandon entre 2 points de contrôle, le coureur doit rejoindre le point de contrôle le plus proche où il signalera son abandon.

Le rapatriement fonctionne de la manière suivante :

Des 4X4 sont disponibles au départ de certains postes de ravitaillement afin de rapatrier à AMIZMIZ les coureurs ayant abandonné. Les coureurs qui abandonnent sur un autre poste de secours ou de

Ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche. En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles

ARTICLE 18: RECLAMATIONS

Toute réclamation devra nous être faite par email, dans un délai de 10 jours après la fin de la manifestation